

<p>Public</p> <p>Toute personne s'interrogeant sur son devenir professionnel, son évolution et/ou son projet de formation, qu'elle soit salariée du secteur privé, salariée de la fonction publique d'État, territoriale ou hospitalière, demandeuse d'emploi, ou non salariée (indépendant, artisan, profession libérale, commerçant, etc.).</p> <p>Les bilans de compétences ont été institués par la loi du 31 décembre 1991 (R.6322-35).</p>	<p>Objectifs</p> <p>Construire un projet professionnel en cohérence avec vos aspirations, compétences, capacités et potentiels de façon pertinente avec la réalité de l'environnement socio-économique.</p> <p>Le projet peut être une évolution en mobilité interne ou vers une autre entreprise avec le même métier ou encore un changement d'activité avec un plan d'actions.</p> <p>L'objectif est aussi de mieux se connaître et de gagner en confiance.</p>
<p>Pré-requis</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un engagement volontaire dans la démarche. - Toute personne souhaitant agir sur son orientation professionnelle. 	<p>Lieu</p> <ul style="list-style-type: none"> - En présentiel au 6 boulevard Carpeaux à Valenciennes ou ailleurs selon la situation. - En visio/téléphone partiellement ou en totalité selon les contextes.
<p>Durée</p> <p>De 15 à 24 heures via des entretiens individuels. Un travail personnel est à prévoir durant la prestation.</p> <p>Il y a la possibilité d'effectuer la prestation sur le temps de travail avec l'accord de l'employeur ou hors temps de travail selon les situations.</p>	<p>Coût</p> <p>Selon votre situation, le prix et la durée de la prestation peuvent varier.</p> <p>Types de financement possibles avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le compte personnel de formation (CPF), - Pôle emploi, - L'employeur, - Le financement personnel.
<p>Méthodes et supports pédagogiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Entretiens individuels et interactifs, guide de réflexion. - Tests de centres d'intérêt, outils d'auto-positionnement sur les valeurs et les compétences. - Recherche documentaire sur les métiers, les formations, les débouchés et les entreprises du bassin d'emploi. - Enquête métier, espace documentaire. - Confidentialité des rendez-vous. 	
<p>Modalités pédagogiques pour les personnes en situation de handicap</p> <p>Selon votre situation, nous vous proposons un accompagnement personnalisé : deuil de l'ancien métier, lieu de rendez-vous adapté pour les personnes à mobilité réduite, mise en relation avec le réseau.</p>	
<p>Résultats attendus de la formation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier ce sur quoi vous pouvez agir pour construire votre projet. - Développer la confiance. - Avoir des critères de choix professionnels. - Savoir parler de soi et se reconnaître de la valeur. 	

- Mieux se connaître.
- Déterminer un projet de formation.
- Se préparer à la validation des acquis de l'expérience (VAE).
- Donner de la valeur à son parcours en identifiant ses compétences développées.
- Clarifier ses motivations, besoins et priorités.
- Mieux connaître ses atouts, ses compétences, ses qualités et ses points d'appuis.
- Identifier si le besoin de changement est conjoncturel ou structurel.
- Se positionner dans son entreprise en clarifiant ce à quoi vous voulez contribuer.
- Définir un plan d'actions.

↳ Modalités d'évaluation

- Questionnaire d'évaluation à chaud lors de la dernière séance.
- Questionnaire d'évaluation et entretien de suivi à 6 mois (où en est le projet ?).

↳ Modalités et délais d'accès

Contactez Violaine Moizard au 06 84 88 94 94 ou contact@moizardconseil.fr.

Je m'engage à vous informer tant sur le fond (vos attentes et la pédagogie de Moizard Conseil) que sur la forme (la durée et le coût).

↳ Déroulement du bilan de compétences

Conformément à la loi du 31-12-1991 et au code du travail, la prestation se décline en trois phases :

- Phase d'analyse des besoins et planification
 - Analyse de la demande, définition de la problématique.
 - Déterminer le questionnement professionnel et l'objectif de la prestation.
 - Définir le cadre des rencontres et les étapes du bilan.
- Phase d'investigation autour des besoins exprimés en trois étapes
 1. Revisiter le parcours, l'histoire professionnelle, la situation actuelle.
 2. Identifier les motivations, les centres d'intérêts, les compétences.
 3. Le projet :
 - Identifier le potentiel et les aspirations actuelles.
 - Repérer les éléments de son expérience transférables aux nouvelles situations professionnelles envisagées.
 - Identifier des pistes de métier et d'emploi, s'informer, rencontrer des professionnels.
 - Identifier les atouts pour aboutir et les axes à développer, les besoins de formation, mettre en valeur ses compétences par le CV.
- Phase d'organisation de la réalisation du projet
 - Définir les points d'appui et les étapes pour l'aboutissement du projet.
 - Donner des axes d'action.
 - Baliser l'évolution professionnelle.
 - Élaboration d'un document de synthèse.

Les conclusions du bilan de compétences sont la propriété du bénéficiaire.

Spécificité : Méthodologie orientée sur le projet de vie à la recherche d'un équilibre global.

Dernière mise à jour le 12-02-2021



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : Bilans de compétences.



06 84 88 94 94



03 27 35 91 25



violaine@moizardconseil.fr



www.moizardconseil.fr